

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
24 Février 2014

COMPTE RENDU

Étaient présents : Tous les conseillers sauf

Excusé(e)s : HENRIOT Claude

Absent(e)s : 0

Secrétaire de séance : **Mr Jean-Yves GARRIGNOT**

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 6 Décembre 2013,
Il présente l'ordre du jour, à savoir :

³⁵
₁₇ **Présentation et Votes des comptes Administratifs**

Après avoir indiqué à l'assemblée que les différents comptes administratifs sont en exact concordance avec les comptes de gestion, le Maire cède la parole à Mr Jacques BERTRAND, 1^{er} Adjoint, en charge des finances, afin qu'il présente les différents comptes administratifs de la commune.

La présentation de ces documents n'appelant pas d'explications complémentaires, le 1^{er} Adjoint sollicite les voix des conseillers municipaux présents, à savoir :

<u>Budget « CCAS »</u>	Voix Pour = 9	Voix Contre = 0	Abstention = 0
<u>Budget « ASSAINISSEMENT »</u>	Voix Pour = 9	Voix Contre = 0	Abstention = 0
<u>Budget « PRINCIPAL »</u>	Voix Pour = 9	Voix Contre = 0	Abstention = 0

Le Maire n'a pas participé pas aux votes.

³⁵
₁₇ **Débat d'orientations budgétaire 2014**

Le Maire précise qu'au regard des possibilités financières, dégagées par l'exercice budgétaire 2013, il apparaît clairement que 2014 sera une année de respiration. Comme nous le constatons depuis plusieurs années, 1 exercice sur 2 est consacré à la reconstitution de trésorerie. La (*Capacité d'Autofinancement*) avoisinant toujours aux environs de 20 000 €, le Maire propose les actions suivantes :

Dépenses d'Investissement

1. Éclairage public

Comme les précédentes années, le remplacement au fil de l'eau des lampes de rues doit être poursuivi. Cette année, 2 remplacements de dispositif d'éclairage public sont d'ors et déjà lancés :

a. Rue de l'Église, à hauteur du N° 3

b. Hameau de Plenise, à hauteur du carrefour RD 331 et Chemin des Prés.

Coût estimatif TTC : 1 016.49 €

2. Remplacement poteau d'incendie

Poteau d'incendie situé sur la Lavenne à hauteur du 2 Chemin de Pont Les Moulins.
Coût estimatif TTC. : 2 404.52 €

3. Travaux de rénovation de la salle de classe maternelle.

L'idée soumise est de faire poser un plafond suspendu phonique avec les dispositifs d'éclairage intégrés.

Plafond : Devis estimatif TTC : 1 713.60 €

Éclairage : Devis estimatif TTC : 1 000.00 €

4. Acquisition d'un « défibrillateur » (Sous réserve de volonté et de moyen)

Coût estimé TTC : entre 1 300. et 1 500 €

Dépenses de Fonctionnement

5. **Travaux de peintures** dans la salle de classe maternelle, ainsi que la cuisine de la salle communale. Réalisés par nous-mêmes
6. **Travaux rebouchage** des trous réalisés par une équipe du conseil municipal.
Organisation à définir. Opération curage des tampons sur réseau assainissement.
7. **Achat** d'une table de réunion et de 12 chaises
Coût estimatif TTC = 422.49 €
Table Ovale Conseil Municipal 12 personnes = 800.00 €

³⁵ ₁₇ **Organisations des élections municipales**

Le Maire présente à l'assemblée la liste des candidats aux futures élections municipales de Mars prochain. Les déclarations de candidature sont établies et il ne reste qu'à les signer pour chacun des candidats.

Le Maire se porte « Mandataire » pour l'ensemble des candidats présents sur la liste sortante. Il déposera en préfecture tous les documents nécessaires et obligatoires pour ces élections municipales du 23 Mars 2014.

Le Maire propose aux conseillers une trame pour la garde du bureau de vote pour le 1^{er} tour de scrutin. Il invite les conseillers à se positionner en fonction de leur souhait ou de leur disponibilité.

³⁵ ₁₇ **Téléphonie mobile - Mauvaises nouvelles**

Le Maire Rend compte des diligences conduites en ce début d'année avec la société « Orange ».

Les derniers échanges de courrier avec la société « SNEF » en charge de l'étude de faisabilité pour l'installation de 2 antennes relais visant à améliorer sensiblement le réseau de téléphonie mobile, actuellement très efficient. Malheureusement, l'opérateur « Orange », financeur du projet, désireux de promouvoir le réseau « 4G » sur les secteurs commercialement plus intéressants, place notre dossier en sommeil. Suite à échange de courrier avec les responsables régionaux d'Orange, ceux-ci ont bien pris en compte notre désarroi et nous donne la promesse de réactiver ce projet dès que leur capacité financière le leur permettra.

Communauté de Communes - Adoption de la FPU

Le Maire informe le conseil municipal de l'adoption de la F.P.U. (Fiscalité Professionnelle Unique) en communauté de communes. Cette décision a été prise en Conseil Communautaire en date du 2 octobre 2013.

La C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) a été constituée, lors du conseil Communautaire du 29 octobre 2013. Celle-ci, réunie le 28 janvier 2014 a produit son 1^{er} rapport.

Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur ce rapport à la majorité qualifiée, le Maire sollicite l'assemblée délibérante, aux fins d'accepter ou rejeter les propositions de cette commission. Il s'agit notamment d'une dérogation au régime général concernant les zones industrielles et commerciales suivantes :

Paragraphe du rapport de la C.L.E.C.T.

Paragraphe 3.1. ZAC de Champvans

Paragraphe 3.2. Secteur de Bois Carré

Paragraphe 3.3. Zone de développement Éolien

Cette dérogation est mise au vote par le Maire,
le Conseil municipal de Villers Saint Martin par

Voix Pour = 0

Voix Contre = 10

Abstention = 0

Rejette la demande de dérogation stipulée dans les paragraphes ci-dessus.

Forêt

Le Maire présente la proposition ONF relative à l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de bois pour l'exercice 2014.

Le conseil vote à l'unanimité cette proposition

Association « La Ronde de l'Espoir »

Le Maire a reçu un courrier de l'association « La Ronde de l'Espoir ». Cette association encourage et participe aux priorités actuelles de la Ligue contre le Cancer.

Pour concrétiser ces objectifs, des dons seront collectés durant 3 jours lors du passage dans les différentes municipalités désirant s'associer à cette action.

L'édition 2014 qui aura lieu les 5, 6 et 7 septembre prochains, verra un groupe de cyclistes et accompagnateurs parcourir 430 kilomètres et visiter plus de 100 communes dont la nôtre, afin de recueillir le maximum de dons.

Le Maire argumente que cette cause est grande et mérite que l'on s'y associe en mettant en place un système de collecte de dons dont la forme reste à préciser.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 23 h 00.